

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Arrêté du 13 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture et fixant le nombre de postes offerts pour le recrutement sans concours de syndics des gens de mer spécialité « navigation et sécurité », au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

NOR : TREK2400037A

Par arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 13 février 2024, est autorisée, au titre de l'année 2024, l'ouverture d'un recrutement sans concours de syndics des gens de mer spécialité « navigation et sécurité » au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Le nombre total de places offertes au recrutement sans concours de syndics des gens de mer spécialité « navigation et sécurité » au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires est fixé à 11 places.

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 26 février 2024, à 12 heures.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 25 avril 2024, à 23 h 59, terme de rigueur.

Les auditions se dérouleront à partir du 17 juin 2024.

Les avis de recrutements feront l'objet d'une publicité par les directions interministérielles de la mer dans les conditions prévues à l'article 3-2 du décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat.

Les candidats retirent et déposent les dossiers auprès de la direction interministérielle de la mer de leur lieu de résidence.

Seuls les candidats déclarés admissibles par la commission de sélection seront convoqués pour entretien.